



Volet roulant cassé

Par **Mb06**, le **19/03/2023** à **15:07**

Bonjour, je suis locataire depuis 1 an d'un appartement.

Depuis septembre 2022 (nous sommes en mars 2023), un des volets du salon n'est plus utilisable. C'est un volet à système de manivelle, et lorsqu'il est ouvert, au moment de le descendre, le volet descend d'un coup tout seul. Nous devons être deux pour le remonter, un qui tourne la manivelle et l'autre qui le soulève.

Depuis septembre, ma propriétaire ne fait rien.

Elle a fait venir un professionnel afin de prendre les mesures mais je n'ai aucune nouvelle, et me dit que le coût étant élevé, son fils (qui est le réel propriétaire) ne peut pas payer les réparations pour l'instant car ils nous ont déjà changé le cumulus (heureusement).

Peut-elle faire traîner une réparation autant de temps ?

Que puis-je faire de mon côté pour que les réparations soient faites sans être à mes frais ?

Par **youris**, le **19/03/2023** à **15:15**

bonjour,

le locataire est en charge de l'entretien et des menues réparations.

Les stores doivent être entretenus par le locataire qui doit assurer notamment :

Graissage du mécanisme,

Remplacement de cordes, poulies ou de quelques lames de stores.

source: [obligations du locataire : entretien et menues réparations](#)

salutatuions